

Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre (BEA-TT)
A l'attention de Mme Laetitia FONTAINE
Enquêtrice technique sur les accidents de
Remontées Mécaniques et de Transports Guidés
La Grande Arche
Paroi Sud, Bureau 29N54
92055 LA DEFENSE

Envoi en recommandé + AR
N° 1A 159 225 1768 0

N/réf. : DIR/C/MM/00-21
Objet : Déraillement train du Montenvers – 11/08/2019

Chamonix, le 27 avril 2021

Madame,

Nous faisons suite à votre rapport du 2 mars dernier concernant le déraillement du train du Montenvers du 11 août 2019 et vous apportons les éléments de réponse suivants :



↳ **Concernant la recommandation R1 à destination de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) :**

Identifier, étudier et mettre en œuvre des moyens de contrôle adaptés permettant de s'assurer du respect de l'interdiction d'usage du smartphone dans les postes identifiés comme de sécurité, dont celui de conduite du train à crémaillère du Montenvers.

Afin de renforcer ses moyens de contrôle permettant de s'assurer du respect de l'interdiction d'usage du téléphone portable sur les postes de sécurité qui est une obligation de son règlement intérieur, la Compagnie du Mont Blanc a mis en place :

- Des contrôles inopinés réguliers réalisés par ses agents de maîtrise et ses cadres dans le cadre de visite de ligne depuis l'automne 2019 ;
- Des caméras aux points de croisement (direct et enregistrement) avec report aux bureaux des régulations situés dans les gares et à celui du chef d'exploitation depuis l'été 2020 ;
- Des rappels réguliers aux managers en comité d'exploitation sur la nécessité de faire du contrôle interne en continu afin de corriger tout comportement déviant ;
- Des contrôles « mystères » réalisés par un cabinet indépendant spécialisé qui seront opérationnels à l'été 2021. Cette méthode consiste à faire appel à des enquêteurs pour jouer incognito le rôle de clients afin de pouvoir évaluer sur le terrain avec précision et le plus objectivement possible la bonne application des règles de sécurité et la qualité du service : système de gestion de la sécurité, règlement intérieur, règlement d'exploitation et règlement de police, procédures applicables.

.../...

COMPAGNIE DU MONT BLANC
35, PLACE DE LA MER DE GLACE
74400 CHAMONIX MONT-BLANC FRANCE

Tél. : +33 (0)4 50 53 22 75
Fax : +33 (0)4 50 53 83 93
www.compagniedumontblanc.com



S.A. le Conseil d'administration au capital de
6 885 554,16 euros - 35, place de la Mer de Glace
74400 Chamonix Mont-Blanc, France
N° Siret : 605 520 584 0019 - Etablissement titulaire
bénéficiant par arrêté préfectoral n° HA 07402/0019
TVA Intracommunautaire n° FR 84 605 520 584

↳ **Concernant la Recommandation R2 à destination de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) :**

Renforcer la sensibilisation des agents aux dangers liés à la distraction en conduite.

La sensibilisation et la formation des agents aux dangers liés à la distraction est un élément essentiel du plan d'action mis en place suite au déraillement du 11/08/19.

La Compagnie du Mont Blanc déploie :

- Des sessions d'intégration annuelles qui comprennent un module sur ce volet depuis l'automne 2019 ;
- Des sessions de sensibilisation avec le cabinet spécialisé *Addict Conseil* qui sont programmées sur trois exercices -2020, 2021 et 2022- afin de pouvoir toucher l'ensemble du personnel sur postes de sécurité ;
- Un exercice d'évacuation annuel qui dans ses déroulé et débriefing partagés suivant le scénario retenu permet de sensibiliser les agents à l'ensemble des risques auxquels ils peuvent être confrontés dont ceux liés à la distraction en conduite. L'exercice du 9 octobre 2020 a ainsi permis de tester la réponse et la réactivité opérationnelle de notre exploitation et de ses différents composants- direction, régulation, exploitation, atelier, voie, caisse- sur un exercice de crise en ligne et d'interroger la bonne application de nos procédures de gestion de crise et en permettre l'amélioration continue en lien avec les équipes.

Demeurant à votre disposition pour toutes précisions,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.




Mathieu DECHAVANNE
Président-Directeur Général

COMPAGNIE DU MONT BLANC
35, PLACE DE LA MER DE GLACE
74400 CHAMONIX MONT-BLANC FRANCE

Tél. : +33 (0)4 50 53 22 75
Fax : +33 (0)4 50 53 83 93
www.compagniedumontblanc.com



S.A. à Conseil d'administration au capital de
6 886 584,16 euros - 35, place de la Mer de Glace,
74400 Chamonix Mont-Blanc, France
N. Siret : 605 520 584 00019. Etablissement habilité
tourisme par arrêté préfectoral n. HA 074-02-0019
TVA intracommunautaire n. FR 84 605 520 584